

Code langagier

Notion introduite par D. Maingueneau (1993 : 104) pour définir la manière dont un positionnement* mobilise le langage – appréhendé dans la pluralité des langues et des registres de langue – en fonction de l'univers de sens qu'il cherche à imposer. Cette notion est particulièrement utile pour étudier les discours constituants*.

Le **code langagier** résulte d'une détermination de l'**interlangue**, c'est-à-dire de l'interaction des langues et des registres ou des variétés de langue accessibles – dans le temps comme dans l'espace – dans une conjoncture déterminée. L'interlangue est donc l'espace maximal à partir duquel s'instaurent les codes langagiers. Un positionnement définit son propre code langagier par sa manière singulière de gérer l'interlangue.

« Code » a ici sa double valeur de système de communication et de norme : « Par définition, l'usage de la langue qu'implique l'œuvre se donne comme la manière dont il *faut* énoncer, car seule conforme à l'univers qu'elle instaure » (Maingueneau 1993 : 104). Un homme politique, par exemple, qui s'exprime en français populaire, peut montrer par là ce qu'est la « vraie » parole politique : directe, près du peuple. Le *Discours de la méthode* de Descartes n'est pas simplement écrit en français, il spécifie un certain usage du français (celui des « honnêtes gens ») qui est à la mesure des contenus doctrinaux portés par cette œuvre : écrit en latin, ce *Discours* aurait une tout autre signification philosophique. Mais on peut également envisager le code langagier cartésien à un second niveau, celui de l'ensemble de ses écrits, où se gère aussi la coexistence du français et du latin.

Un code langagier peut combiner diverses variétés linguistiques. Ainsi, les premiers romans de Jean Giono sont énoncés à travers un code langagier qui associe étroitement le français littéraire narratif et une oralité censée paysanne.

► Colinguisme, Éthos, Scène d'énonciation

D. M.

Co-énonciateur ➞ Destinataire, Énonciateur